

4 septembre 2012

12.359

Question Jean-Louis Gyger**Quand il y a de la gêne...**

Est-il décent pour un EMS subventionné qui réalise pour une fois un bénéfice substantiel de distribuer une partie de celui-ci à son personnel en invoquant qu'il s'agit d'un événement particulier et exceptionnel comme mentionné dans la CCT21 au chapitre "primes spéciales" alors que notre autorité s'est vue soumettre au vote un crédit supplémentaire de 850.000 francs lors de la session du Grand Conseil des 26 et 27 juin 2012 pour les EMS précisément?

Cosignataires: D. Haldimann, S. Moser, B. Wenger, R. Clottu, W. Bammerlin, J.-P. Donzé, M. Schafroth, D. Schär, D. Calame, S. Brammeier, M.-A. Nardin, I. Weber, K.-F. Marti et B. Courvoisier.